

Remboursements de sommes indues à la caf

Par Inès, le 16/04/2009 à 12:49

Bonjour,

j'ai perçue ' ans de RMI considéré aujourd'hui par la CAF comme sommes indues. Aujourd'hui j'ai un subi un contrôle où ils épluchent toute ma vie.

En cas de remboursement exigé, y a t il un délai de prescription en ma faveur ou dois rembourser les 4ans? Je précise que je suis aujourd'hui sans ressources. On m'a convoqué à la CAF, quelqs sont les risques si je ne m'y presente pas? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **DOUIDI**, le **16/04/2009** à **17:00**

bonjour faut mieux repondre aux convocations de la caf et expliquer ta situation ,et les sommes dues peuvent facilement etre effacées et bon courage

Par Inès, le 16/04/2009 à 17:49

Merci pour votre réponse